

EDITO

Le gouvernement met la pression sur chaque acteur économique, qu'il soit entreprise ou salarié pour baisser la facture énergétique, maintenir la capacité de produire pour les entreprises et le pouvoir d'achat des salariés ! Pour AXA, réduire la facture énergétique est un enjeu, comme préserver les engagements RSE relatifs au bien être des salariés. Tout cela en conservant sa quête de croissance.

Cela passera t'il par le recours aux fermetures de sites certains jours ?

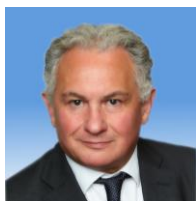
Le télétravail jusqu'à 3 jours augmente déjà la facture énergétique d'au moins 6 000 salariés adhérents de l'accord ! Les salariés vont-ils accepter de poursuivre dans le contexte actuel de croissance forte des coûts énergétiques et alimentaires ?

Sans réponse en termes de rémunérations et de mesures efficaces AXA risque de se retrouver avec un pourcentage significatif de retours sur site !

L'UDPA demande que l'augmentation salariale à venir soit à hauteur de l'inflation.

L'UDPA est impatiente d'entendre la direction prononcer le fruit de ses réflexions !

Xavier Bouilly
Elu CSE



Septembre 2022

RETOURS SUR LE SONDAGE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

PAS DE SURPRISE, LA CHARGE DE TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE TOUJOURS POINTÉS

L'UDPA avait demandé à la direction de revoir l'enquête QVT pour mettre en place des indicateurs plus à même de détecter les surcharges de travail et les conditions de travail dégradées.

Ces indicateurs devaient permettre enfin d'initier de réels plans d'actions. Les résultats de l'enquête QVT, nouvelle mouture, présentés par la Direction, démontrent une contradiction entre les statistiques par thématique et les verbatims, nombreux.

Cela interpelle l'UDPA, comment interpréter ces conclusions avec la réalité constatée lors de nos passages sur les sites ?

Globalement, cette enquête montre une baisse du stress ressenti pas les répondants et en constante diminution depuis 2017.

Pourtant, 24 % des salariés sont encore en stress élevé. Les points noirs déjà connus persistent, et interrogent sur l'efficacité des plans d'actions réalisés depuis des années.

Reconnaissance

Moyenne de 5,6/10.

40 % des répondants peu ou pas satisfaits de leurs perspectives d'évolution.

Charge de travail

24 % des répondants peu ou pas satisfaits de l'équilibre vie pro/perso, 50% estiment avoir une charge de travail importante

Aménagement des espaces de travail

Note de 5,5/10 pour « ils me permettent d'être suffisamment concentré ». Ils étaient déjà pointés comme bruyants dans les enquêtes de 2020 et 2017

Soutien RH

Note de 5,4/10 à la question ma RH me conseille en cas de besoin.

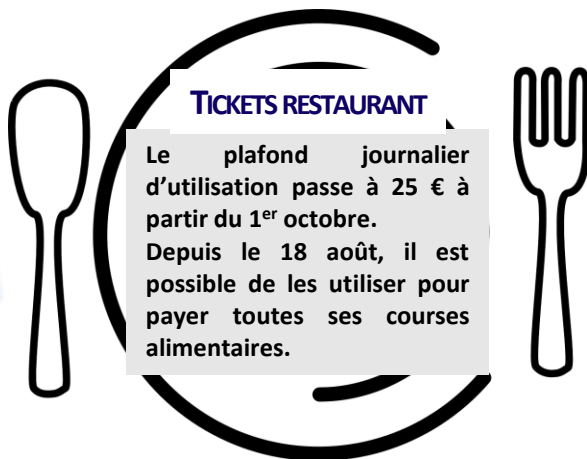
L'UDPA milite depuis toujours pour une meilleure appréciation de la charge de travail.

Des indicateurs sont produit sur un certains nombre de métiers, mais la Direction peine encore à en fournir sur l'ensemble de l'entreprise.

L'UDPA milite pour le développement des parcours professionnels. Notre crédo est l'accès à la formation et au développement des compétences, pour ouvrir à tous des perspectives d'évolution et redonner du sens. L'UDPA revendique un accompagnement personnalisé des salariés et une réelle gestion des talents.

L'UDPA revendique l'améliorer vos espaces de travail, que ce soit en terme d'aménagement et d'ergonomie.





TICKETS RESTAURANT

Le plafond journalier d'utilisation passe à 25 € à partir du 1^{er} octobre. Depuis le 18 août, il est possible de les utiliser pour payer toutes ses courses alimentaires.



JOURS DE PONT 2023

Lundi 2 janvier

Vendredi 19 mai

Lundi 14 août

Mardi 26 décembre

TRIPLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

LE COMBAT ESTIVAL DE L'UDPA POUR UNE FISCALISATION SUR 2023

Cette majoration de l'IDR est prévu dans l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois) de juillet 2022 et concerne les salariés qui prendront l'engagement de partir à la retraite au plus tard le 1er janvier 2023.

La Direction prévoyait initialement que cette majoration serait versée sur la paie de décembre 2022, faisant subir aux salariés une déclaration fiscale pour 2022 fort conséquente ...

L'UDPA a obtenu que la majoration soit versée sur un bulletin de paie complémentaire en janvier 2023 et donc fiscalisable sur 2023.

COUP DE GUEULE DE L'UDPA

COLLABORATEUR : TERME PRÉFÉRÉ DES DIRECTIONS POUR PARLER DE LEURS SALARIÉS

Ce terme de « collaborateurs » est largement utilisé par de nombreuses directions d'entreprise pour parler des salariés de l'entreprise et AXA n'y fait pas exception.

Le terme de « salarié » recouvre le concept de subordination que la Cour de Cassation a défini depuis 1996 comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements du subordonné ».

Le mot collaborateur :

- gomme le lien de subordination et sous-entend que les salariés sont présents pour collaborer sur un pied d'égalité,
- gomme le fait que Direction et employés n'ont pas forcément les mêmes intérêts ... sinon, les négociations salariales seraient plus faciles,
- gomme le pendant du salariat qui est le droit du travail, c'est-à-dire les droits et garanties qui permettent de rétablir un équilibre et une protection.

L'UDPA demande à revenir à un vocabulaire contractuel, l'entreprise est faite de salariés !



Deux illustrations concrètes du lien de subordination :

- le règlement intérieur (RI), l'article 3.2.6. du RI d'AXA France cite « Dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, chaque membre du personnel est tenu de respecter les instructions qui lui sont données par sa hiérarchie ». C'est aussi le RI qui prévoit les règles relatives à la discipline, la nature et l'échelle des sanctions.
- l'entretien d'évaluation annuel, où il n'y a pas de place pour la négociation.

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Vous appréciez nos communications, nos analyses, nos conseils ?
Adhérer à l'UDPA c'est devenir acteur de la vie sociale de l'entreprise.



Retrouvez toutes les informations sur l'UDPA : <https://www.udpa-axa.org>

Nom		Prénom		
Entreprise		Depuis		
Métier		Email		
Tél fixe		Tél Mobile		
Adresse		CP et ville		
Cotisation	Non-cadre	Cadre	Inspection	Retraité et alternant
Par an	100 €	120 €	160 €	40 €
<input type="checkbox"/>	Par prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)			
<input type="checkbox"/>	Par chèque à l'ordre de l'UDPA			
<input type="checkbox"/>	Par virement sur Iban FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP			
Déduction Fiscale : 66 % du montant de la cotisation est remboursé l'année suivante en crédit d'impôt*				
Règlement à retourner à UDPA 207 jardins de l'Arche 92000 Nanterre				

* Soit pour une cotisation de 100 €, 34 € payé au final

Votre opinion nous intéresse.
L'UDPA vous invite à lui envoyer vos questions, remarques, étonnements...
Nous pouvons les relayer dans nos tracts
service.udpa@axa.fr

VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Hassan AKID	51 99 54	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Michele ALLEMAN DEQUIEDT	06 61 12 13 98	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Françoise SALA	58 46 33
Gilles BARY	54 48 02	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
François BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Yves BRETEL	56 05 45	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Moussa TOURE	51 17 32
Patricia DUMAS	51 06 92	Corinne MARZOLF	57 52 76	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29
Sophie DUMAS	52 87 35	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	Pourquoi pas vous ?	
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39		
Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02		